

# À NOUS LE PATRIMOINE !

## Note de cadrage 2018 - 2019

*Éduquer au patrimoine, c'est créer pour le public scolaire une dynamique nouvelle dans ses découvertes et ses apprentissages. Au croisement de différents domaines, des sciences à l'histoire, de la littérature aux arts, des langues aux paysages, le patrimoine est une entrée privilégiée pour apprendre et découvrir l'environnement culturel dans lequel l'élève évolue.*

*Il inscrit dans un temps, dans un lieu, un ancrage de la mémoire et une ouverture à l'autre. Cette conscience patrimoniale participe à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, contribue aux parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen et parcours avenir) et prend appui sur les enseignements.*

### Objectifs

Le but des projets « À nous le patrimoine ! » est la découverte et l'appropriation du **patrimoine matériel régional** par les élèves. Il les conduira à tisser un lien fort, personnel et durable avec leur patrimoine local, régional et au-delà national, mondial par la prise de conscience des enjeux pour l'homme et la connaissance. Ceci permettra de conduire une réflexion sur les notions de mémoire, de conservation, de sauvegarde et de transmission.

### Démarche culturelle et pédagogique

La démarche vise à développer des compétences et des connaissances appuyées aux programmes, à susciter des rencontres avec les lieux patrimoniaux et les professionnels, à restituer le projet dans une production qui rende compte des acquis et des réflexions.

Les projets interdisciplinaires pourront s'articuler autour des questionnements suivants : comment le patrimoine régional permet-il de comprendre l'homme et son histoire dans un territoire donné ? En quoi la familiarité avec le patrimoine permet-elle de le faire vivre et de le protéger ? De quelle manière la langue et la culture occitanes imprègnent-elles le patrimoine régional ?

Les enseignants pourront choisir parmi les thèmes suivants : la ville, l'habitat, le patrimoine scientifique et le patrimoine artistique.

Le projet s'appuie sur un partenariat conduit avec une structure ou des professionnels du patrimoine. Il prendra place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Il sera inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement ou d'école. Il pourra enrichir aussi le parcours citoyen et le parcours avenir. Les projets de cycle 3 menés conjointement par une classe de CM2 et une classe de sixième seront particulièrement appréciés.

## Public visé

- **Classes de cycle 3 obligatoirement associées avec une classe de collège**
- Collèges
- Lycées

## Organisation

Ces projets associent les enseignants et les professionnels du patrimoine dans une approche concertée, se dérouleront sur le temps scolaire et pourront concerner une ou plusieurs classes. D'autres artistes ou professionnels de la culture (restauration, métiers d'art...) peuvent intervenir en complément. La durée du projet est variable : elle est liée à ses objectifs et à ses ambitions éducatives.

Les projets donneront lieu à une production qui pourra prendre des formes diverses laissées au choix des enseignants. Pour le second degré ils seront valorisés sur l'ENT de l'établissement et dans le Folios de l'élève.

Un temps de restitution départemental pourra être organisé selon les modalités ci-dessous.

## Ressources

Les projets pourront être aidés, dans leur conception et leur réalisation, par les professeurs chargés de mission auprès de services éducatifs, par le chargé de mission patrimoine à la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, les conseillers pédagogiques départementaux, la DRAC, le coordonnateur Arts et culture du Réseau Canopé et les directeurs d'ateliers Canopé en département.

Ces projets s'appuieront sur les partenariats locaux, les labels Pays d'art et d'histoire, Villes d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco et Grands sites.

Financements : chaque projet validé par la commission académique sera doté d'une somme comprise entre 600 et 800 euros (ou entre 800 et 1000 euros si une restitution départementale est organisée), qui sera en partie ou totalité dédiée à la rémunération d'un ou de plusieurs intervenants artistiques ou culturels liés au patrimoine.

## Restitution et valorisation du projet

Le projet sera valorisé sur l'ENT de l'établissement et le Folios de l'élève.

Un temps de restitution avec des élèves représentant les projets ou les classes entières, selon le nombre de projets par département, pourra avoir lieu au printemps 2019, dans un lieu patrimonial.

La restitution pourrait alors prendre la forme d'un moment collectif au cours duquel chaque classe présenterait l'élément de patrimoine choisi et restituerait son projet. Ce moment s'appuierait sur une production numérique (vidéo, diaporama...).

**Inscription en ligne auprès de la DAAC jusqu'au 21 septembre 2018 :**

<https://ppe.orion.education.fr/academie//itw/answer/PPa5UnljHc7nYoRCdcR-YA>

**Suivi du projet par Paul-Henri Roullier, chargé de mission patrimoine,  
[paul-henri.roullier@ac-toulouse.fr](mailto:paul-henri.roullier@ac-toulouse.fr)**